

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 mars 2010 portant désignation des
membres du conseil d'administration et du Commissaire
du Gouvernement de l'Institut de la formation en cours de
carrière**

A.Gt 15-12-2011

M.B. 29-02-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière, notamment ses articles 31, 36, 44 et 48;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2010 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Institut de la formation en cours de carrière et du commissaire du Gouvernement;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, e), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2010 portant désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du Gouvernement de l'Institut de la formation en cours de carrière, les mots « Mme Josette Samray » sont remplacés par les mots « M. Jean-Luc Collin ».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 3^o, b), du même arrêté, les mots « M. José Soblet » sont remplacés par les mots « M. Eric Daubie ».

Article 3. - A l'article 1^{er}, 3^o, c), du même arrêté, les mots « M. Francis Bruyndonckx » sont remplacés par les mots « M. Patrick Lenaerts ».

Article 4. - A l'article 1^{er}, 4^o, b), du même arrêté, les mots « Mme Isabelle Maréchal » sont remplacés par les mots « Mme Françoise Wibrin ».

Article 5. - A l'article 1, 4^o, c), du même arrêté, les mots « Mme Fabienne Derome » sont remplacés par les mots « M. Guy Larondelle ».

Article 6. - A l'article 1^{er}, 6^o, a), du même arrêté, les mots « M. Jean-Benoît Cuvelier » sont remplacés par les mots « Mme Anne Giacomelli ».

Article 7. - A l'article 1^{er}, 6^o, b), du même arrêté, les mots « M. Vincent Namotte » sont remplacés par les mots « M. Guy Denis ».

Article 8. - A l'article 2, 1^o, a), du même arrêté, les mots « M. Georges Vanloubbeeck » sont remplacés par les mots « M. Marc Guillaume ».

Article 9. - - A l'article 2, 1^o, b), du même arrêté, les mots « Mme Nicole Massard » sont remplacés par les mots « M. Pol Collignon ».



Article 10. - A l'article 2, 3°, b), du même arrêté, les mots « Mme Maryse Descamps » sont remplacés par les mots « M. Francis Littre ».

Article 11. - A l'article 2, 4°, b), du même arrêté, les mots « Mme Françoise Wibrin » sont remplacés par les mots « Mme Marie-Thérèse André ».

Article 12. - A l'article 2, 4°, c), du même arrêté, les mots « M. Yves Delbecq » sont remplacés par les mots « Mme Isabelle Wargnies ».

Article 13. - A l'article 2, 6°, a), du même arrêté, les mots « M. Luc Barbay » sont remplacés par les mots « Mme Michel Damay ».

Article 14. - A l'article 2, 6°, b), du même arrêté, les mots « Mme Maryse Verhaert » sont remplacés par les mots « Mme Dominique Daems ».

Article 15. - A l'article 3, 2°, du même arrêté, les mots « M. José Soblet » sont remplacés par les mots « M. Eric Daubie ».

Article 16. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.

Article 17. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 décembre 2011.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET